



- 785-18(3) Le député de Yellowknife Nord fait une déclaration sur une charte pour la ville de Yellowknife.
- 786-18(3) Le député de Deh Cho fait une déclaration sur le réseau de sentiers de Fort Providence.
- 787-18(3) La députée de Yellowknife Centre fait une déclaration sur le programme « Priorité au logement » et sur l'itinérance à Yellowknife.
- 788-18(3) Le député de Frame Lake fait une déclaration sur la crise des caribous de Bathurst.
- 789-18(3) Le député de Hay River Sud fait une déclaration concernant l'attitude du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à l'égard des petites entreprises.
- 790-18(3) Le député du Nunakput fait une déclaration sur les logements de transition dans le Nunakput.
- 791-18(3) Le député de Tu Nedhé – Wiilideh prononce un éloge funèbre pour les frères Edward et Joseph Catholique.
- 792-18(3) Le député de Nahendeh prononce un éloge funèbre pour Floyd Daniels.

#### Rapports de comités permanents et spéciaux

- 31-18(3) Rapport du Comité permanent du développement économique et de l'environnement sur l'examen du projet de loi 46, *Loi sur les terres publiques*.
- 32-18(3) Rapport du Comité permanent du développement économique et de l'environnement sur le processus utilisé pour l'adoption de mesures législatives suivant le transfert des responsabilités.

#### Dépôt de documents

- 498-18(3) Plan d'action sur les moyens de subsistance durables 2019-2023. Document déposé par le ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles.
- 499-18(3) Courriel de Marlo Reynolds daté du 19 août 2019 concernant la tarification du carbone aux Territoires du Nord-Ouest. Document déposé par le ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles.

- 500-18(3) Lettre de suivi à la Question orale 751-18(3) : Ancien centre d'information touristique Northern Frontier. Document déposé par le ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement.
- 501-18(3) Plan d'amélioration de la qualité des services à l'enfance et à la famille aux TNO 2019-2021. Document déposé par le ministre de la Santé et des Services sociaux.
- 502-18(3) Site Web de Santé et Services sociaux – Demande d'inscription au régime d'assurance-maladie complémentaire pour maladies spécifiques. Document déposé par le député de Frame Lake.
- 503-18(3) Rapport annuel 2018-2019 de la Commission des droits de la personne des Territoires du Nord-Ouest. Document déposé par le président.

#### Étude en comité plénier de projets de loi et d'autres affaires

Le comité plénier examine le projet de loi 42, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les produits pétroliers*; le projet de loi 43, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu*; le rapport de comité 31-18(3), Rapport du Comité permanent du développement économique et de l'environnement sur l'examen du projet de loi 46, *Loi sur les terres publiques*; et le projet de loi 46, *Loi sur les terres publiques*, puis fait le point sur les progrès réalisés, soit l'adoption de cinq motions, la conclusion de l'examen du rapport de comité 31-18(3), la fin de l'étude du projet de loi 46, qui est prêt pour sa troisième lecture, et la fin de l'examen des projets de loi 42 et 43, qui sont prêts pour leur troisième lecture avec amendements.

#### **Motion du comité plénier 193-18(3)**

Le député de Frame Lake propose :

QUE le projet de loi 42 soit amendé en ajoutant ce qui suit après le paragraphe 17(2) :

- (3) L'article 23 devient le paragraphe 23(1); il est modifié par insertion, après ce paragraphe, de ce qui suit :
- (2) Sous réserve du paragraphe (3), un exemplaire de chaque règlement que le ministre se propose d'établir en vertu des alinéas (1)d), e) ou (e.1) est publié dans la Gazette des Territoires du Nord-Ouest et on donne aux personnes qui le souhaitent une occasion raisonnable de lui présenter leurs observations au sujet du règlement proposé.

(3) Il n'est pas nécessaire de publier le projet de règlement plus d'une fois en vertu du paragraphe (2), qu'il soit modifié ou non après cette publication par suite des observations faites par les personnes intéressées conformément à ce paragraphe.

La motion est jugée IRRECEVABLE.

**Motion du comité plénier 194-18(3)**

Le député de Kam Lake propose :

QUE l'article 22 du projet de loi 42 soit amendé de la manière suivante :

22. La présente loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le député de Kam Lake demande la tenue d'un vote par appel nominal. Voici les résultats de ce vote :

Pour : Vanthuyne, Testart, O'Reilly, Green, Nadli (5)

Contre : Blake, McNeely, Beaulieu, Thompson, Nakimayak, Moses, Cochrane, Abernethy, McLeod (Yellowknife Sud), McLeod (Inuvik Twin Lakes), Schumann, Sebert (12)

Abstention : (0)

La motion est REJETÉE.

**Motion du comité plénier 195-18(3)**

Le ministre des Finances propose :

QUE le projet de loi 42 soit amendé en supprimant l'annexe figurant à son appendice et en la remplaçant par l'annexe jointe à la motion.

La motion est ADOPTÉE.

**Motion du comité plénier 196-18(3)**

Le ministre des Finances propose :

QUE l'article 4 du projet de loi 43 soit modifié au paragraphe 3.5(3) en remplaçant « si, par rapport à » par « Sous réserve de l'article 3.6, si, par rapport à ».

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du comité plénier 197-18(3)**

Le ministre des Finances propose :

QUE l'article 4 du projet de loi 43 soit modifié à l'alinéa 3.5(6)b) en supprimant l'alinéa c) et en le remplaçant par l'alinéa d).

La motion est ADOPTÉE.

### **Motion du comité plénier 198-18(3)**

Le ministre des Finances propose :

QUE l'article 4 du projet de loi 43 soit modifié en ajoutant ce qui suit à l'article 3.5 :

3.6. (1) Les définitions suivantes s'appliquent au présent article.

« montant initial de la compensation » Montant que le contribuable est réputé avoir payé en vertu du paragraphe 3.5(3) pendant octobre ou avril dans la première année de compensation. (*initial offset amount*)

« première année de compensation » Période commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et se terminant le 30 juin 2020. (*first offset year*)

(2) Pour l'application de l'article 3.5, dans la première année de compensation, les mois déterminés d'une année d'imposition sont octobre et avril.

(3) Aux fins du calcul du montant initial de la compensation, la mention de « 25 % » au paragraphe 3.5(3) vaut mention de « 50 % ».

(4) La décision du ministre à savoir si un particulier est réputé avoir payé un montant initial de la compensation et fixant le montant, s'il y a lieu, du paiement réputé est définitive et non susceptible d'appel.

(5) Aucune partie du montant initial de la compensation ne peut être, selon le cas :

- a) grevée ni donnée pour sûreté;
- b) saisie ou arrêtée en main-tierce;
- c) assujettie à une exécution ou une saisie;
- d) gardée par le ministre et appliquée en réduction de toute créance du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ou de la Couronne du chef du Canada.

(6) Malgré le présent article et l'article 3.5, le ministre ne peut faire aucun paiement au titre du montant initial de la compensation et aucun particulier n'a droit à un tel paiement après le 30 juin 2021, à moins que ce droit n'ait pris naissance par suite d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation

établie sous le régime de la présente loi le 30 juin 2021, ou avant cette date.

La motion est ADOPTÉE.

**Motion du comité plénier 199-18(3)**

Le député de Yellowknife Nord propose :

QUE le comité recommande au ministre de demander au ministère de l'Administration des terres d'élaborer un plan de mise en œuvre du Cadre sur l'utilisation et le développement durable des terres intégrant davantage les principes déterminant le mandat du ministère, tel qu'il est énoncé dans la *Politique sur la création du ministère de l'Administration des terres*;

QUE ce plan devrait clairement indiquer les mesures à prendre et les échéanciers connexes nécessaires pour mettre en œuvre la *Loi sur les terres publiques*, y compris la nécessité d'autres modifications législatives;

QUE ce plan devrait aussi énoncer clairement et publiquement comment les principes directeurs du Ministère et ceux du Cadre sur l'utilisation et le développement durable des terres éclaireront les décisions relatives à l'administration des terres;

QUE cette tâche soit priorisée au début de la 19<sup>e</sup> Assemblée, afin que les résultats puissent guider l'élaboration d'un processus de mobilisation des intervenants clés concernant l'évolution continue de l'administration des terres publiques aux Territoires du Nord-Ouest.

La motion est ADOPTÉE.

**Motion du comité plénier 200-18 (3)**

Le député de Yellowknife Nord propose :

QUE le comité recommande d'inclure aux modifications futures apportées à la *Loi sur les terres publiques* des moyens plus efficaces de protéger les droits ancestraux et issus de traités, en se basant sur les protections que l'on retrouve dans d'autres lois liées au transfert des responsabilités et en les améliorant.

La motion est ADOPTÉE.

**Motion du comité 201-18(3)**

Le député de Yellowknife Nord propose :

QUE le comité recommande au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest d'entamer la phase 2 du processus de consultation au sujet d'autres modifications à la *Loi sur les terres publiques*, qui sera complétée au cours de la 19<sup>e</sup> Assemblée, qui répondra adéquatement aux préoccupations soulevées par les municipalités et les gouvernements et organismes autochtones (GOA) lors de l'examen du projet de loi 46 et qui trouvera des moyens pratiques et significatifs, notamment des ententes de cogestion avec des GOA, pour intégrer ces intervenants clés au processus décisionnel sur l'administration des terres publiques.

La motion est ADOPTÉE.

**Motion du comité plénier 202-18(3)**

Le député de Yellowknife Nord propose :

QUE le comité recommande au ministère de l'Administration des terres de s'engager à modifier les règlements découlant de la *Loi sur les terres publiques* en consultation avec les gouvernements et organismes autochtones intéressés et le grand public, conformément à un échéancier établi dans un plan de mise en œuvre du Cadre sur l'utilisation et le développement durable des terres.

La motion est ADOPTÉE.

**Motion du comité plénier 203-18(3)**

Le député de Yellowknife Nord propose :

QUE, dans la mesure du possible, avant la dissolution de la 18<sup>e</sup> Assemblée, le gouvernement fournisse, même à titre provisoire, une réponse aux recommandations susmentionnées qui pourra être rendue publique par le Comité.

La motion est ADOPTÉE.

**Motion du comité plénier 204-18(3)**

Le député de Frame Lake propose :

QUE l'article 8 du projet de loi 46 soit amendé :

(a) en ajoutant ce qui suit après le paragraphe (1) :

- (1.1) Nonobstant le paragraphe (1), le ministre, conformément aux règlements, exige du demandeur ou titulaire de l'aliénation, ou l'éventuel cessionnaire ou destinataire du transfert d'une aliénation pour un usage commercial ou industriel qu'il lui fournisse et maintienne une garantie d'un montant et selon la façon que le ministre estime être appropriés à la protection de l'intérêt public.
- (b) au paragraphe (2), en remplaçant « à laquelle le présent article s'applique » par « pour laquelle une garantie est exigée en vertu des paragraphes (1) ou (1.1) »;
- (c) au paragraphe (3), en remplaçant « paragraphe (1) » par le « paragraphe (1) ou (1.1) »;
- (d) au paragraphe (5), en « à laquelle le présent article s'applique » par « pour laquelle une garantie est exigée en vertu des paragraphes (1) ou (1.1) »;
- (e) dans la partie du paragraphe (6) qui précède l'alinéa a), en remplaçant « paragraphe (1) » par le « paragraphe (1) ou (1.1) ».

Le député de Frame Lake demande la tenue d'un vote par appel nominal. Voici les résultats de ce vote :

Pour : Vanthuyne, Beaulieu, Thompson, O'Reilly, Green, Nadli (6)

Contre : Blake, McNeely, Testart, Nakimayak, Moses, Cochrane, Abernethy, McLeod (Yellowknife Sud), McLeod (Inuvik Twin Lakes), Schumann, Sebert (11)

Abstention : (0)

La motion est REJETÉE.

### **Motion du comité plénier 205-18(3)**

Le député de Frame Lake propose :

QUE le projet de loi 46 soit modifié en ajoutant ce qui suit à l'article 61 :

61.1 (1) Une copie de chaque règlement que le commissaire, sur recommandation du ministre ou du commissaire en Conseil exécutif, selon le cas, se propose de prendre en vertu de la présente loi est publiée dans la Gazette des Territoires du Nord-Ouest, et les personnes intéressées peuvent présenter des observations au ministre au sujet du règlement proposé.

(2) Il n'est pas nécessaire de publier le projet de règlement plus d'une fois en vertu du paragraphe (1), qu'il soit modifié ou non après cette publication par suite des observations faites par les personnes intéressées conformément à ce paragraphe.

(3) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux règlements maintenus en vertu de l'article 62 de la présente loi.

Le député de Frame Lake demande la tenue d'un vote par appel nominal. Voici les résultats de ce vote :

Pour : Vanthuyne, Testart, Beaulieu, Thompson, O'Reilly, Green, Nadli (7)

Contre : McNeely, Nakimayak, Moses, Cochrane, Abernethy, McLeod (Yellowknife Sud), McLeod (Inuvik Twin Lakes), Schumann, Sebert (9)

Abstention : (0)

La motion est REJETÉE.

### Troisième lecture de projets de loi

Projet de loi 25                      *Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des travailleurs*

Le ministre des Finances demande la tenue d'un vote par appel nominal. Voici les résultats de ce vote :

Pour : Simpson, McNeely, Vanthuyne, Testart, Beaulieu, Thompson, O'Reilly, Green, Nadli, Nakimayak, Moses, Cochrane, Abernethy, McLeod (Yellowknife Sud), McLeod (Inuvik Twin Lakes), Schumann, Sebert (17)

Contre : (0)

Abstention : (0)

Projet de loi 56                      *Loi n<sup>o</sup> 2 modifiant la Loi sur l'Assemblée législative et le Conseil exécutif*

Le député de Yellowknife Nord demande la tenue d'un vote par appel nominal. Voici les résultats de ce vote :

Pour : Simpson, McNeely, Vanthuyne, Testart, Beaulieu, Thompson, O'Reilly, Green, Nadli, Nakimayak, Moses, Cochrane, Abernethy, McLeod (Yellowknife Sud), McLeod (Inuvik Twin Lakes), Schumann, Sebert (17)

Contre : (0)

Abstention : (0)

Le président ajourne l'Assemblée à 18 h 44.



---

Monsieur Jackson Lafferty  
Président de l'Assemblée législative



---

Monsieur Tim Mercer  
Greffier de l'Assemblée législative